

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 60 (1922)
Heft: 2

Artikel: Ulysse et ses noix
Autor: Duplan, J.-L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-216963>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

qui recevront et souffriront les jeux et les joueurs chez eux.

3^o Les *« Bastoubes »*, mercredi assignés aux femmes, défense sous peine de 50 sols aux hommes d'y entrer, ainsi qu'aux femmes de mauvaise vie, auxquelles il ne sera plus permis de loger dans les dites Bastoubes : pareillement les mardis et jeudis assignés aux hommes, défense d'y recevoir des femmes, sous peine d'en-courir le même ban.

4^o Les dimanches et jours de fête de la Ste-Vierge et les saints Apôtres, défense, sous 60 sols d'amende, d'ouvrir les boutiques, pour vendre des denrées ou autres marchandises.

5^o S'il advient, que quelque-une des fêtes de la Sainte Vierge, ou la Toussaint ou la nativité de Jean-Baptiste, tombe sur un samedi, le marché ne se tiendra point ce jour-là, mais le vendredi qui le précède, et on le fera publier le samedi avant.

6^o D'autant que plusieurs consomment misérablement leurs biens en compérages et en festins, qu'on a coutume de faire à Lausanne d'une manière désordonnée, et qu'ils se ruinent par là: défense sous le ban de 60 sols, d'inviter à ces festins et compérages, autres que les compères, les commères, les frères, sœurs et germains, ni de donner au-delà de la valeur de 3 sols, ou d'un quartier de mouton ou de trois chapons.

7^o Même règlement pour les noces à l'occasion desquelles, défense de donner aux épouses des étrennes et des *« soupes fourrées »*.

8^o Défense aux femmes d'aller trouver les accouchées pour leur faire des étrennes.

9^o Défense de porter par la ville, le dimanche des *« bordes »*, des *« fatias »*, et d'offrir des *« pisa benata »*; excepté qu'on pourra, en place de festin, présenter

⁵ « Bastoube », est un mot allemand (Badstube) qui veut dire, chambre de bain, étuve; et comme dans ces étuves on se faisait ventouser, « bastouba » signifia en patois Vaudois, ventouser; et « bastou-bar », la personne qui ventousait. « Cornatta » dans nos Alpes est synonyme de « Bastouba », parce qu'on emploie pour cette opération des espèces de cornet de métal.

⁶ La « soupe fourrée » étoit un potage au vin, fort épicé et très-restaurant, qu'on appela postérieurement la « rotie »: on la portait après minuit aux nouveaux mariés, si la porte de la chambre nuptiale étoit fermée, on l'enfonçait, ou l'on entra par la fenêtre: les amis de noces de l'époux, appelés « Tsermallai », parce qu'ils devaient le préserver des « charmes magiques », avaient seuls le droit d'offrir la soupe fourrée. Cette coutume étoit la terreur des épouses modestes, et l'on rapporte qu'une jeune promise refusa de signer le contrat, si l'on n'y insérait en clause spéciale, qu'elle seroit « franche de la soupe fourrée ».

⁷ Le dimanche des « bordes » ou des « Brandons », étoit le premier dimanche du Carême: ce jour-là, on avait la coutume d'allumer de grands feux dans les villages, dans les champs, et notamment sur les collines: les jeunes gens des deux sexes dansaient autour, soit pour procurer la fertilité de la terre, soit pour faire de bons mariages dans l'année. A cette fête, on portait dans les rues de Lausanne des « fatias » (fascas). C'étoit des torches, fagots ou faisceaux de bois odoriférants, tressés avec de la paille, dans lesquels on mettait de la canelle et d'autres aromates; et qu'on allumait dans les carrefours, pour régaler le nez des assistants; ces feux des « bordes » qui paraissent encore de nos jours sur les côtes du « Jorat », sont connus dans cette contrée sous le nom de « chaffairou »: les enfants font une quête la veille pour fournir aux frais nécessaires, et plus le bucher est grand, plus il fait honneur à la Commune. En 1540, le Conseil de Moudon, défendit sous le ban de 60 sols, d'allumer de nuit de tels feux dans les rues, crainte d'incendie.

⁸ « Pisa benata », étoient des pâtisseries en forme de boulettes, des beignets sphériques, des dragées, où le miel tenoit lieu de sucre, à peine connu dans le milieu du XV^{me} siècle: le soir des brandons, on en remplissoit des corbeilles (benaita), qu'on promenoit dans les rues, pour en offrir à tout venant: souvent dans nos Alpes Vaudoises, on met des étoupees dans les beignets des brandons, pour attraper les gourmands; plus d'une jeune fille sut y cacher un billet, un ruban, un anneau, et faire tomber le beignet recueillir entre les mains de celui qui étoit destiné.

gracieusement ce jour-là, devant sa maison, un plat de *« pisa benata »* à ses parents et à ses voisins⁹.

⁹ Tout ce qui fait connoître les anciennes mœurs nationales, ne paroît pas dénué d'intérêt aux investigateurs des temps passés. Déjà St. Bernard, qui avoit séjourné à Lausanne, vers l'an 1140, se plaignoit avec amertume des juremens blasphématoires, des débauches scandaleuses, de la fureur des jeux de hasard, du luxe extravagant et ruineux des repas et des parures, qui l'avoient frappé dans cette ville. Les réglemens ci-dessus, furent faits sous l'Episcopat de Georges de Saluces, lequel en 1440, succéda à Gui de Prengins, et mourut en 1461. Ce respectable Prélat, déploya tous les efforts de son zèle pastoral, pour réformer son diocèse. On peut juger de sa piété et de sa bienfaisance, par son testament en date du 15 Octobre 1461, dont Ruchat nous a conservé dans ses Manuscrits, si ce n'est le texte verbal, du moins les principales dispositions, comme suit: « Georges de Saluces, par la grâce de Dieu et du St. Siège apostolique, Evêque et Comte de Lausanne, au nom de la Très-Sainte Trinité; étant sain d'esprit, mais faible de corps, profite de la faculté de tester à lui accordée par le Pape Nicolas V, d'heureuse mémoire, dans son bref, daté de Spolette, en Juin 1449. Il établit pour héritiers ses deux frères, les chevaliers Constance et Frédéric de Saluces. — Il choisit pour le lieu de sa sépulture, la chapelle fondée par lui-même dans l'Eglise cathédrale de Lausanne, son épouse. — Il laisse aux Evêques ses successeurs, la crosse et la mitre qu'il a achetée de son prédécesseur. — Il lègue 600 Liv. pour les ornemens du grand autel du chœur; 200 L. à Antoine d'Illens, grand Baillif évêiscopal de Lausanne; 300 L. pour marier douze pauvres filles (25 L. à chacune). Suivent un grand nombre de legs pieux au Chapitre de Lausanne, à la Fabrique de la cathédrale, aux religieuses de Bellevaux, d'Orbe et de Vevey, à l'hôpital de St. Jean dans la ville basse, à la Ladrerie nouvellement établie près de Vidy, à l'hôpital de Lucens, à l'hospice de Ste Catherine au Jorat, au prioré de St. Sulpice, aux Curés des six paroisses de la ville de Lausanne, St. Croix, St. Paul, St. Etienne, St. Pierre, et St. Laurent; au Chapitre de Genève, etc. — Il veut que si quelque homme de bien vient après sa mort se plaindre d'avoir reçu quelque tort de lui, ou s'en croie sur son serment; faute d'autres preuves et qu'on lui accorde une juste satisfaction, et que si de pauvres débiteurs, auxquels il auroit prêté, demandoient d'être soulagés, on leur fasse un rabais proportionné à leurs nécessités, ou même qu'on les tienne quitte pour la somme entière. — Il nomme enfin pour ses exécuteurs testamentaires, Roderic Vice-chancelier du St. Siège, Alain Cardinal d'Avignon et Jean Evêque d'Ivrée ».

STATION D'ÉTÉ. — Un pêcheur amateur endurci est pris, pour la troisième fois, à pêcher à la ligne dans un étang où la pêche est interdite.

L'employé de la commune, chargé de la police, demande au pêcheur à combien se montent les amendes qu'il a dû payer de ce chef.

— A 40 francs, lui répond l'étranger.

Alors l'employé, avec compassion :

— Hé bien ! il faut que je vous dise, entre nous, il n'y a pas un seul poisson dans l'étang, à moins qu'il n'en soit tombé de la lune la nuit passée, ce qui n'est pas probable.



ULYSSE ET SES NOIX

— Sophie, donne me voir mon broussetou neuf, je vais pour la commission de taxe du bétail.

— Ah ! tu vas pour la commission de taxe ! alors dis voir à l'Elisa qu'on profite de ce vilain temps pour casser les noix.

— Il faudrait dire encore à l'Auguste et à la Félice, pour tâcher de liquider ça du même soir.

— Si tu veux.

— Et puis, peut-être encore à John ?

— Oh non ! on n'a pas assez de place, et puis pas tant de ces noix.

Armé de ces instructions et cuirassé de son broussetou neuf, Ulysse s'en alla rejoindre ses collègues pour la tournée des étables. Au bout du village, ils commencèrent par celle à Robert, qui n'avait que deux bêtes. Ce fut vite fait. Après quoi, ils allèrent chez Justin, une maison seule, dix vaches et un caractère finement sociable. Tout seul, il était en train de bâiller sous sa remise en rajustant un manche d'outil.

— Quel sacré tonnerre de temps, fit-il, on ne sait pas que ficher... Si seulement j'étais de la commission de taxe !...

— Viens toujours nous montrer les bêtes.

Ils entrèrent dans l'étable tiède, examinèrent chaque bête, relevant le prix de l'une, abaissant celui d'une autre, admirant, critiquant.

— A présent, dit Justin quand ce fut fini, venez à la cave, on a le temps de boire un verre, par ce sacré temps.

— C'est qu'on est pressé, si on veut tout faire ce tantôt...

— Venez toujours.

Ils descendirent donc à la cave, burent chacun trois verres, peut-être plus... Le fait est que, dehors, le temps leur parut moins vilain.

— Ce serait un joli temps pour casser les noix, fit Justin, dommage qu'il n'y en ait point.

— Parbleu ! fit Ulysse, moi, j'en ai, à preuve qu'on les casse ce soir... Viens nous donner un coup de main, Justin.

— Ma foi, si on veut... comment ça se fait-il que tu aies des noix ? Tu es le seul dans la commune.

— Oh ! il n'y en a pas des tas, deux quarterons, tout au plus... C'est mon gros noyer du Creux du Loup qui n'a pas senti une brique de gel.

Continuant leur tournée les trois hommes arrivèrent chez Marc. Marc, justement, arrivait d'une mise de bois où, apparemment, il avait pris la soif, car il était en train de boire tout seul, et sans plaisir.

— Charrette, fit-il, vous tombez bien ! Amélie, apporte voir trois verres.

— Oh ! c'est qu'on vient de boire chez Justin.

— Ça ne veut rien dire... asseyez-vous... mets-toi là, Ulysse... Quel sale temps ! On ne sait pas que faire par dehors.

— Savez-vous pas faire comme moi, je me mets à casser les noix.

— Des noix ! fit Amélie étonnée, vous en avez ?

— Ma foi, j'en ai eu bien quelques quarterons à mon noyer du Creux au Loup... Viens nous aider ce soir avec ta bourgeoise, Marc.

— Pardine, si on veut... ce sera original, cette année.

De chez Marc, on alla chez Félix. En cours de route, ces messieurs avaient acquis une certaine gaîté.

— Ah ! leur dit Félix, vous savez employer les jours de mauvais temps, vous, ce n'est pas comme moi, je me suis morfondu à faire des balais au fond de l'écurie, ça me fait plaisir de voir du monde.

— Viens casser les noix chez nous ce soir, dit Ulysse, tu en verras du monde.

— Casser les noix ! quel tonnerre de gaillard, qui a des noix à casser !

— Oui, c'est mon noyer du Creux au Loup qui en a eu une masse.

— Entendu, j'irai.

— Amène aussi tes garçons, qu'on ait de la jeunesse.

De chez Félix, on alla chez Gustave, qui était de mauvaise humeur, ayant mal aux dents.

— Viens casser les noix chez moi, lui dit Ulysse de plus en plus jovial, ça te changera les idées.

— Des noix ! je pense que tu en as comme moi, une douzaine au fond d'un panier.

— Une douzaine !... Une douzaine de quarterons, oui... Il y a mon noyer du Creux du Loup, qui en a eu une effordrée !

— Oh ! ma foi, tu as de la chance ! l'huile de noix va se vendre au moins mille francs le litre... Ça fait que je t'enverrai mes bouées.

— Bien entendu !

Et les trois hommes continuèrent leur tournée... Chez Fritz, chez Samuel, chez Lucien... Et chez

tous, Ulysse annonça qu'il avait une quantité énorme de noix à casser, et qu'il comptait, pour en venir à bout, sur la bonne volonté de toute la commune. Il ne manqua pas non plus d'inviter Elisa, Auguste et la Félise, ainsi que le lui avait ordonné sa femme, et, en quittant ses collègues, de leur dire : « A ce soir ! »

— A ce soir, répondirent-ils.

Quand Ulysse rentra chez lui, c'était tout nuit. Autour de la table de la cuisine, sa femme, sa belle-mère et ses enfants étaient assis, qui éprouvaient les noix que Gottfried, le domestique, cassait à mesure, assis devant une seille posée sur un tabouret. Au bout de la table, il restait encore trois places, quatre peut-être, en se serrant bien. Ulysse, devant ce paisible tableau, se sentit quelque peu inquiet. Il regarda le sac de noix et dit, en se grattant derrière l'oreille :

— Est-ce que toutes les noix sont là ? Il me semblait qu'il y en avait plus que ça.

— Plus que ça ? lui dit sa femme, quelle idée !... ce bout de sac, c'est déjà bien joli pour l'année.

Ulysse ne dit plus rien, s'assit, but son café, mangea trois pommes de terre avec un morceau de fromage...

Toc, toc...

— Bon, dit la grand'mère, voilà l'Elisa, ou bien Auguste avec la Félise.

Non, ce n'était pas Elisa. C'était Fritz avec un marteau qui sortait de la poche de son pantalon, ses deux filles et son petit garçon.

— Ah ! dit Sophie étonnée, tu n'as pas dit à l'Elisa ?

— Que oui.

— Alors, je ne sais pas où on veut se mettre.

On s'arrangea. Fritz et Ulysse se mirent vers Gottfried pour casser, les jeunes filles et l'enfant autour de la table...

Toc, toc...

— Entrez... Je pense que c'est l'Elisa...

C'était Auguste, avec Ferdinand et son domestique.

— Mon Dieu ! dit Sophie effarée... Serre-toi, grand'mère..., tire-toi contre le mur, Marie... Ça veut encore aller... mets-toi là, Ferdinand, sur ce bout de banc...

Toc, toc... Cette fois, c'était la Rosine, avec la fille à Eugène, et Maurice, son fiancé... Il y eut un moment de consternation. On se serrait, les enfants pleuraient parce qu'on voulait les envoyer au lit, la grand'mère riait aux larmes, Ulysse était horriblement penaud.

— Va chercher la petite table, lui dit Sophie, et des tabourets en haut. De nouveau, on s'installa. Autour de la petite table, les jeunes filles étaient assises devant une pincée de noix. La grand'mère riait tellement que les larmes lui coulaient le long des joues... Tout allait très bien, dans dix minutes on aurait fini...

Toc, toc... C'était Félise avec son mari. Comme ils entraient, on entendit dehors des voix et des rires de jeunes filles. C'était toute une bande... Sophie levait les bras au ciel, la grand'mère était près de mourir de rire, on allait chercher des chaises, on se marchait sur les pieds, on se bousculait, le chat poussait un cri aigu, Ulysse eût voulu rentrer sous terre... Et les gens arrivaient encore : Jules, Courvoisier, la Lydie, tout le village. Les uns, voyant de quoi il retournait, s'en allaient en riant, les autres, qui avaient envie de s'amuser, de chanter et de casser les noix, tâchaient de se faire de la place.

— Restez, put enfin articuler la grand'mère en s'essuyant les yeux, Gottfried ira chercher son accordéon, et les jeunes gens pourront danser dans la chambre.

— C'est ça, dit Ulysse rasséréné, c'était bien mon idée !
J.-L. Duplan.

UN HOMME PRÉCIS. — *Le teneur de livres :*
— Savez-vous, monsieur le directeur, que ce matin, à dix heures et demie, il y aura vingt-cinq ans que je suis dans votre maison ?

Le directeur, regardant sa montre : — Hé, sapristi ! vous êtes bien pressé ce matin, il n'est encore que neuf heures.

MILICIADE MOUDONNOISE AU MILIEU
DU XIX^{ME} SIÈCLE

(Suite)

Au commandement, la colonne s'ébranle, tambours battants; direction : la place d'armes; là, elle se range en bataille aussitôt arrivée. Un peloton de grenadiers se détache silencieusement pour revenir bientôt après, aux sons de la musique militaire, escortant le drapeau.

A neuf heures, le bataillon est déployé sur deux lignes pour l'inspection par M. le Préfet, portant bicorne, épée au côté, ceint de l'écharpe verte et blanche. Accompagné du commandant et de son peloton d'escorte, il passe, à cheval, au petit galop de chasse, devant le front de bandière. Tout cet état-major, peu habitué à l'équitation, monté sur des pur-sang de labour, se livrant à des bonds variés, accompagnés de bruits sonores, égaye fort les spectateurs et surtout les spectatrices. Et pourtant le coup d'œil ne manque pas de grandeur; à la tête de la troupe rangée, les sapeurs, barbus à souhait, coiffés de leurs bonnets à poil à plumet rouge, couverts de leurs tabliers blancs; le tambour-major, devant ses tapins, faisant pivoter sa canne; sous la direction de son chef, musique Braillard de la Fleur de Lys, la militaire, où l'on remarque, outre les instruments de cuivre reluisants, un moule de clarinettes et plusieurs autres engins musicaux inconnus aujourd'hui : le serpent (on disait : la serpent), le fifre, la foule, l'ophiclé, la piolette, le toutou, l'épouffare, le chapeau chinois, etc.

Tout ce monde, sous le beau soleil de juin, forme une symphonie éblouissante.

L'inspection terminée, la troupe se prépare pour le fameux mouvement stratégique connu sous le nom de : *formation du bataillon carré face en dedans.*

Cette formation avait deux buts : présenter à la troupe les officiers nouvellement nommés ou qui avaient *permuté*, comme l'on disait à cette époque. C'est ainsi que l'on vit Abram-Samuel, feu Gédéon-David Duboux, troquer la grosse caisse de la musique militaire pour les contr'épaulettes de lieutenant, épaulettes qui « furent un des beaux jours de vie ».

Cette présentation se faisait par le commandant. Après que le tambour-major avait fait battre un ban, le commandant déroulait sa liste, présentait les nouveaux officiers à la troupe et terminait en clamant aux soldats :

— Respectez-les, obéissez-leur conformément aux lois et règlements militaires selon les grades à eux conférés par le Conseil d'Etat.

La cérémonie de la présentation terminée, M. le Préfet s'avance, tête découverte, au centre du carré; un grand silence se fait (on entendrait voler une mouche); il complimente la troupe sur sa belle tenue...

— En face des dangers qui pourraient menacer le pays, leur dit-il, vous seriez prêts à vous lever joyeusement pour sa défense et à donner pour lui vos biens et votre sang !

Tout le monde est ému. On aurait volontiers chanté *Roulez, tambours*, mais à cette époque notre Marseillaise romande n'avait pas encore vu le jour.

Alors la musique militaire jouait un des plus beaux morceaux de son répertoire, ce n'était pas du Wagner, mais quand la grosse caisse tonitruait, quand les plaques résonnaient et que le chapeau chinois tintinnabulait, l'enthousiasme de la foule en délire qui entourait, compacte, le bataillon carré, était indescriptible, surtout du côté des jeunes garçons endimanchés, des jeunes filles en robes blanches et même du côté des vieilles.

*Que de regards d'amour aux yeux sont adressés !
Marthe a vu de plus près son amant lui sourire;
L'épouse en son époux se complaint et s'admire;
Un vieillard fend la presse, et brûle d'entrevoir,
D'un petit fils chéri, la mine et le savoir;
La mère, en ce moment pour elle plein de charmes,
Contemple, avec orgueil, son enfant sous les armes :
Et ce fils adoré, bien que simple soldat,
Lui semble un général, le soutien de l'Etat.*

Après cet intermède, il s'agissait de rompre le carré, mouvement aussi compliqué que la formation du dit, mais dont l'exécution était plus rapide parce

que l'on savait que le repos de dix heures était proche.

Les cantines établies au bord de la Broye fumaient et remplissaient l'air d'un appétissant arôme et puis l'œil perçant du commandant avait aperçu Mme Zabelle Braillard qui lui communiquait, par télégraphie sans fil, que la salée était prête et le cochon de lait cuit à point.

(A suivre.)

Dr MEYLAN.



ASSOCIATION DES VAUDOISES

Le Chansonnier du Pays Romand.

Le recueil de chant à l'usage des Vaudoises paraît très prochainement sous le titre de **Chansonnier du Pays Romand**. Par économie, il a paru préférable de réunir les chansons anciennes, au nombre de 61, et les chansons nouvelles (46 chansons dues à Pierre Alin, E. Ansermet, Fritz Bach, l'abbé Bovet, G.-A. Cherix, Ed. Combe, G. Doret, A. Fornerod, E. Lauber, P. Maurice, Ch. Mayor, P. Miche, Ad. Rehberg et Mlle Olga Tobler) en un seul volume groupant 107 chansons à 2, 3 et 4 voix.

Ce volume cartonné et d'un joli aspect se vendra fr. 4. 50 en librairie; il peut être souscrit, au prix de fr. 3.75, avant le 1er mars, auprès de Mmes Mermod, villa d'Ossola, à Ouchy, et Chatelan-Roulet, Les Clochetons, ch. de Renens, Lausanne.

Pour obtenir ce prix de faveur, le « Chœur des Vaudoises » de Lausanne a dû prendre 800 exemplaires à sa charge; elle compte donc sur l'appui et la collaboration de toutes les Vaudoises et de leurs amis pour placer le plus grand nombre possible d'exemplaires.

Cotisations.

Mlle Nicodet, trésorière centrale, (av. de Rumine, 2, à Lausanne), rappelle aux Vaudoises que les cotisations centrales doivent être payées avant le 31 mars, à raison de 50 centimes par membre pour les sections (art. 6 des statuts) et de un franc pour les membres isolées (art. 3). La carte de membre, envoyée à la réception des cotisations sert de reçu.

Vaudoises de Bussigny.

Pour fêter le 24 Janvier, les Vaudoises de Bussigny donneront une soirée de projections, chant et violon au temple, le 22 janvier, à 8 h. du soir. Le 18 décembre elles ont porté à l'Hôpital 12 poupees habillées en Vaudoises et 10 albums, travail de leurs doigts.

Royal Biograph. — Le nouveau film Swenska, « Karine d'Ingnarshof » ou « Le respect de la famille », est, de l'avis même des critiques de la « Tribune de Lausanne » et de la « Feuille d'Avis de Lausanne », bien près d'atteindre le terme de chef-d'œuvre. Au même programme : « L'art inconnu », drame captivant du Far-West en 2 actes avec le sympathique Rio Jim et « Saturnin ou le bon allumeur », ciné-vaudeville. Dimanche 15, deux matinées à 2 h. 30 et 4 h. 30.

Kursaal. — Ce soir samedi à 8 h. 30 et demain dimanche en matinée à 2 h. 30 et en soirée à 8 h. 30, trois irrévocablement dernières représentations de l'immense succès « Rêve de Valse », la célèbre opérette viennoise en 3 actes de Strauss, avec l'exquise divette, Mme Mary Petidemande dans le rôle de Franzini.

Prochainement : « Eva », opérette de Franz Lehar, le compositeur de « La Veuve Joyeuse », dont ce sera la création à Lausanne.

Noblesse
vermouth délicieux
SE BOIT GLACE G. 462 L.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT.
J. MONNET, édit. imp.
Lausanne. — Imp. Pache-Varidel & Bron.